

**CONFÉRENCE DE PRESSE
DU 21 NOVEMBRE 2017**

DOSSIER DE PRESSE
La sélection
à l'entrée de l'université

SNESUP
FSU

SOMMAIRE

INTRODUCTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La sélection en licence : un projet conservateur et inégalitaire 3

LETTRE FLASH N° 25

Les coûts de la sélection 4

LETTRE FLASH N° 24

Pour l'accès au 1^{er} cycle, le gouvernement a choisi
le sous-investissement et la sélection généralisée 6

LETTRE FLASH N° 23

Un rapport qui n'écarte pas le recours à la sélection
et à l'orientation subie 8

PRÉREQUIS, SÉLECTION EN LICENCE

Des fausses évidences aux vrais chiffres 10

PROPOSITIONS DU SNESUP 15

La sélection en licence : un projet conservateur et inégalitaire

Avec le projet de loi Vidal, qui accompagne le plan étudiants, le gouvernement veut généraliser la sélection pour l'accès à l'université dès la rentrée 2018. C'est un projet conservateur, inégalitaire, austéritaire, anxiogène et bureaucratique qui modifierait en profondeur les missions de l'Université. Nous combattons ce projet de loi et nous en demandons le retrait.

Il est conservateur car c'est un vieux projet de la droite d'utiliser la sélection pour contenir l'augmentation des flux de bachelier/ières.s et maintenir les enfants des classes populaires majoritairement représentées dans les baccalauréats technologiques et professionnels dans des filières courtes.

Il est inégalitaire car il reproduit les inégalités culturelles et sociales de l'enseignement secondaire lors de l'affectation des élèves dans l'enseignement supérieur.

Il est austéritaire car cette gestion des flux a pour objectif de limiter l'investissement dans le service public. De plus, il ne prévoit pas de faire converger l'investissement par étudiant.e consenti pour les formations universitaires avec le montant de celui octroyé aux classes préparatoires ou aux grandes écoles.

Il est anxiogène pour les lycéens qui auparavant se voyaient toujours accueillis à l'université et qui maintenant n'ont plus aucune certitude quant à leur poursuite d'études dans le supérieur.

Il est bureaucratique car il génère une gestion administrative de la sélection qui coûte et consomme des postes qui seraient beaucoup mieux utilisés pour l'encadrement des étudiants.

Alors que nous devons accueillir 200 000 étudiants supplémentaires au cours des cinq prochaines années, le gouvernement veut sortir de ce défi par le bas, par la sélection et le sous-investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), alors que nous militons pour le relever et en sortir par le haut, par un investissement massif dans l'ESR et la création de places dans les formations à la hauteur des besoins.

En effet, la ministre annonce un investissement de 1 milliard d'euros sur cinq ans là où il en faudrait 10 ! Un milliard sur cinq ans, cela correspond à 200 millions d'euros par an, dont 100 pour la vie étudiante et 100 pour les établissements. Avec 100 millions d'euros en plus, les établissements devraient faire face à la création de 40 000 places supplémentaires en 2018, à la mise en place de parcours de réussite (en réponse aux « OUI SI ») et à l'instauration de la sélection des dossiers !

La gestion des 7 000 000 de vœux des 700 000 lycéens de terminale mobilisera à elle seule 435 équivalents temps plein travaillés (ETPT) – à 6 minutes par dossier –, soit 26 millions d'euros. Les 40 000 places à créer devraient nécessiter 460 millions d'euros à elles seules si le ministère les finançait à la hauteur de l'investissement moyen dans l'enseignement supérieur français (11 510 euros en 2016). Car les 7 millions de vœux vont mettre en tension toutes les formations actuelles qui proposent aujourd'hui environ 600 000 places. Il n'y a rien pour financer les parcours de réussite, sauf les 15 millions d'euros gagnés par les lauréats de la loterie des « nouveaux cursus universitaires » du PIA3, soit 17 établissements sur 75 universités.

Le SNESUP-FSU combat ce projet de sélection à l'entrée à l'université et en demande le retrait. La sélection, ce n'est pas de l'orientation, c'est de l'exclusion ! Enfin, il est important de rappeler que ce projet de « sélection » est la seconde étape (après « l'autonomie » – façon LRU – des établissements et leur mise en concurrence) avant l'augmentation des frais d'inscription !

Demain, mercredi 22 novembre 2017, il sera présenté au conseil des ministres. Nous invitons tous les collègues et syndiqués à se rassembler dans les établissements, ce même jour, pour en débattre localement avec les personnels et les étudiant.e.s selon les modalités les plus adaptées (AG, rassemblement, réunion publique, heure d'information syndicale...).

Un dossier a été constitué sur ce sujet. Il est disponible en ligne sur notre site : www.snesup.fr/rubrique/la-selection-en-licence. ■

Hervé Christofol,
secrétaire général du **SNESUP-FSU**

LES COÛTS DE LA SÉLECTION

La sélection à l'entrée de la licence est au cœur du projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s actuellement en discussion. Nous avons pu, à diverses occasions, développer nos arguments¹ contre l'institution de cette sélection qui ne dit pas son nom et qui renforcera encore les inégalités sociales au lieu d'offrir à chaque titulaire du baccalauréat une possibilité de réussir dans la voie choisie.



De nombreux.ses collègues restent pourtant convaincu.e.s que la mise en place de cette sélection dès l'entrée de la licence permettrait de constituer des promotions plus homogènes, plus faciles à gérer et d'alléger ainsi potentiellement le travail d'enseignement. Si le travail pédagogique semble à première vue pouvoir s'alléger, la nouvelle procédure engendrera pourtant du temps de travail administratif supplémentaire, pour les enseignant.e.s et les BIATSS, dans l'examen des dossiers et l'accompagnement des étudiant.e.s qui auront à valider un « contrat pédagogique » sans que des moyens supplémentaires significatifs soient investis. Nous nous retrouverions ainsi face à un tour de passe-passe qui consisterait à troquer du temps pédagogique contre du temps administratif sans aucune assurance d'une meilleure efficacité pour les étudiant.e.s.

De l'accès libre pour tout.e.s. à la sélection

Le passage du libre accès pour toutes et tous à la L1 à un « tri sélectif » s'annonce d'ores et déjà chronophage pour les collègues chargé.e.s de procéder à cette opération. L'expérience des formations actuellement sélectives ne fait que confirmer cette réalité. Sur la base des prévisions officielles², le SNESUP-FSU estime à plus de 630 000 le nombre de lycéen.ne.s qui seront en recherche d'une place dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018 (+40 000 par rapport à 2017, soit l'équivalent par exemple des effectifs d'étudiant.e.s de l'université Côte d'Azur en 2015-2016). Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s qui sera soumis prochainement au vote du parlement oblige que chaque vœu pour une mention de licence reçoive une des trois réponses suivantes :



1. Oui sans besoin de justification
2. Non avec motivation de la réponse
3. Oui mais avec définition d'un contrat pédagogique pour une mise à niveau en fonction des attendus

Comme chaque bachelier.ère doit faire 10 vœux, il est inutile de procéder à de savants calculs pour constater l'accroissement exponentiel du travail qui sera à réaliser par les équipes éducatives chargées de l'étude des dossiers ! Sans entrer ici dans le détail, le SNESUP-FSU a évalué les moyens nécessaires à la seule procédure d'affectation des dossiers à plus 680 postes (Equivalent Temps Plein d'enseignants-chercheurs).

Et c'est sans compter le travail de mise en place de l'offre de formation pour les dossiers « oui mais », le travail de justification des dossiers refusés, du temps de négociation entre le rectorat et l'université. Si on évalue ce travail à 1,5 fois le coût de la procédure d'affectation des dossiers, c'est 110 M€ qu'il faut !

1 <http://snesup.fr/article/prerequis-selection-en-licence-des-fausses-evidences-aux-vrais-chiffres>

2 SIES 2017 : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/30/2/NF_voeux_APB_776302.pdf

Les moyens n'y sont pas : les conséquences seront lourdes pour les personnels et les étudiant.e.s

L'investissement de 100 M€/an sur 5 ans annoncé par le gouvernement, signifie qu'aucun budget n'est programmé pour les heures de formations supplémentaires nécessaires et prévues dans le « contrat de formation ». Toute la remédiation se ferait donc à budget constant, mais avec une augmentation des effectifs et sans tenir compte des futures places promises qui seront ouvertes dans les filières sous tension. Ceci revient à diminuer le budget de l'université sur ses deux missions fondamentales (enseignement et recherche) sur les 5 ans à venir d'environ 500 millions d'euros.

Quel avenir pour l'ESR dans ce schéma ?

Les conséquences négatives pour les personnels et les étudiant.e.s sont d'ores et déjà visibles. En effet, au-delà de l'augmentation de la charge de travail et de la souffrance au travail pour les personnels enseignants et administratifs déjà évoquée, d'autres conséquences apparaissent.

Certains établissements présentent l'augmentation des droits d'inscription comme la solution inéluctable et une diminution de l'offre de formation associée à la restriction des capacités d'accueil se profile. Sans accompagnement pédagogique, les bachelier.ère.s professionnel.le.s et technologiques se voient réserver un avenir tubulaire vers les STS et les IUT, voies décrétées uniquement professionnalisantes. En organisant dès le choix de la série du bac le flux des bachelier.ère.s vers les mentions de licence sélectionnant par les "attendus", le gouvernement ne fait que renforcer le déterminisme social, loin de la démocratisation annoncée et martelée comme argument de « vente » de la loi. Les formations privées ne manqueront pas de se développer pour créer, pour les titulaires du baccalauréat, des prépas pour répondre aux attendus, à l'instar de ce qui se passe pour la PACES.

Par ailleurs, l'ESR se régionalisant, cela entraînera, à terme, des formations subordonnées à l'activité économique locale avec des "attendus" et des "compétences" déclinés en ce sens. Comment ne pas comprendre que dans ce contexte, la concurrence s'exacerbe de plus belle entre L1 d'universités « prestigieuses » très demandées nationalement et L1 de petites universités de « proximité » (Plan Université 2000 de Jospin) ? Ces dernières se verront-elles condamnées à devenir des "collèges universitaires" ? À terme, ce sont des déserts d'enseignement et de recherche (en plus des déserts médicaux et industriels) qui guettent l'ESR.

D'autres propositions existent



L'avenir vers une société plus juste, égalitaire et solidaire passe par l'émancipation et l'élévation du niveau de qualification et d'instruction de la jeunesse. Celui-ci requiert une formation ambitieuse de toutes et tous les étudiant.e.s à et par la recherche. Le SNESUP-FSU demande la libre inscription des bachelier.ère.s dans la mention de leur choix, dans l'établissement de leur académie, pour permettre la poursuite de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il défend le principe que chaque titulaire d'un bac ait sa place à l'université et les moyens nécessaires pour y réussir.

La réussite de chaque étudiant.e dépend tout à la fois de moyens suffisants -à la hauteur de ceux accordés aux actuelles formations sélectives-, du contenu des formations, des activités pédagogiques, de l'évaluation, de l'orientation et des dispositifs d'accompagnement ainsi que de la mise en place de parcours diversifiés pour la réussite du plus grand nombre. L'université ne peut plus être considérée comme le parent pauvre de l'ESR : le SNESUP-FSU³ exige l'alignement du financement par étudiant.e à l'université (10 850 € en 2013) sur celui des CPGE publiques (14 850 € en 2013). L'encadrement révèle une même inégalité.

Avec en toile de fond l'actuel contexte d'insuffisance budgétaire et de désengagement de l'État, ce projet de loi ne répond pas aux objectifs de démocratisation de l'enseignement supérieur et de réussite du plus grand nombre. Il contribue au contraire à accentuer les inégalités sociales. Nous ne pouvons accepter ce recul social.

Ne laissons pas cette régression s'opérer, et luttons avec les lycéen.ne.s et leurs parents et avec les étudiant.e.s contre ce projet néfaste et pour une véritable ambition du pays pour l'enseignement supérieur. ■

Suivez-nous !



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)

³ <http://www.snesup.fr/article/prerequis-selection-en-licence-des-fausses-evidences-aux-vrais-chiffres>

- ✓ **POUR L'ACCUEIL ET LA REUSSITE DE TOUTES ET TOUS !**
- ✓ **POUR UN PLAN D'INVESTISSEMENT MASSIF DANS L'ESR !**
- ✗ **CONTRE L'AUSTERITE, LE TIRAGE AU SORT ET LA SELECTION !**

Pour l'accès au 1^{er} cycle, le gouvernement a choisi le sous-investissement et la sélection généralisée

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiant.e.s rédigé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, modifie l'article L.612-3 du code de l'éducation définissant les modalités d'accès en 1^{er} cycle universitaire. Il **supprime la libre inscription des bachelier.ère.s dans l'établissement de leur choix et l'interdiction de sélectionner**. Il révèle les intentions du gouvernement quant aux modalités de la mise en place de la sélection et la vacuité des mesures pour la réussite du plus grand nombre. Il s'agit de généraliser les capacités d'accueil pour les formations de 1^{er} cycle et par là même la possibilité de sélectionner les bachelier.ère.s ou de leur subordonner l'accès à une formation à l'inscription dans un parcours spécifique ou dans un dispositif d'accompagnement pédagogique.

Pour les formations d'ores et déjà sélectives, les sections de technicien.ne.s supérieur.e.s (STS), les instituts universitaires de technologie (IUT), les grands établissements, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou « les établissements où l'admission est subordonnée à un concours national ou à un concours de recrutement de la fonction publique », **rien ne change**.

Pour les licences en tension, c'est-à-dire pour toutes celles pour lesquelles le nombre de vœux dépassera les capacités d'accueil, **elles pourront sélectionner les bachelier.ère.s** qu'elles souhaiteront inscrire. Aucune restriction disciplinaire n'est évoquée, aucun dispositif de croissance de ces capacités n'est envisagé et, compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s attendu.e.s au cours des dix prochaines années, ce projet de loi ouvre la boîte de Pandore de **la sélection potentiellement généralisable à toutes les licences !** C'en serait fini de la possibilité de réorientation, de rebond ou d'accès à l'université pour les lycéen.ne.s qui auraient été orienté.e.s précocement dans un bac non conforme à leur ambition ou qui n'auraient pas brillé au cours de leurs études secondaires ! Le pacte social d'accès de droit pour tout.e bachelier.ère à la licence de son choix serait remplacé par **une sélection et une orientation contrainte, qui reproduirait les inégalités socioculturelles de l'enseignement secondaire**.

Enfin, pour toutes les formations, après « vérification de la cohérence entre d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation initiale ou ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation », **l'inscription d'un.e bachelier.ère pourrait être « subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique** ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite. » **Ces dispositifs étaient déjà prévus depuis 2013** et de nombreux autres ont été proposés par les établissements bien avant cette date pour mieux accompagner la réussite des bachelier.ère.s dans leur diversité. Mais, **faute de financements pérennes, ils ont pour la plupart été abandonnés**. Le projet de loi de finances 2018, ne prévoit que 100 M€ par an pour accueillir 40 000 nouveaux.elles étudiant.e.s chaque année, ouvrir de nouvelles places et mettre en œuvre ces dispositifs pédagogiques.

Seuls 17 établissements lauréats des appels à projet PIA3 pourront compter sur les 150 M€ des « nouveaux cursus universitaires (NCU) » au cours des 10 prochaines années (soit 15 M€/an). **Comment les licences pourront-elles toutes mettre en place ces dispositifs « personnalisés » dès la rentrée 2018** et les maintenir dans ces conditions ? Ces dispositifs pourront-ils être systématiquement ouverts quel que soit le nombre d'étudiant.e.s concerné.e.s ?

Ces dispositifs se limiteront-ils à des MOOC (avec le taux de succès que l'on connaît de ces outils) ? Quand ils ne seront pas ouverts, les étudiant.e.s pourront-ils/elles s'inscrire ou seront-ils/elles refusé.e.s ?

Comment le ministère compte-t-il faire assurer la quantité de travail supplémentaire considérable (que nous estimons à près de 1600 ETP soit 100 M€) que suppose l'examen des quatre millions de dossiers des bachelier.ère.s par des personnels des universités déjà en sous-effectif critique sur toutes les missions, et même en diminution en ce qui concerne les enseignant.e.s-chercheur.e.s ? Serait-il envisagé, comme le déclarait récemment le conseiller du président Macron, Thierry Coulhon, de faire « travailler plus les enseignant.e.s-chercheur.e.s pour mener à bien cette sélection » (AEF 570464) ? Aucun recrutement n'est budgété en 2018 pour cela, alors que la charge de travail des enseignant.e.s-chercheur.e.s n'a fait que s'alourdir durant ces dix dernières années en raison des financements de recherche sur appel à projets et des sous-dotations systématiques des établissements, et conduit actuellement un nombre inquiétant de collègues au burn-out ? S'agirait-il alors de modifier le calcul de leurs obligations statutaires, de les augmenter ou de les moduler comme le réclame la CPU ?

Cette réforme, nous le constatons avec ce projet de loi, n'est pas à la hauteur des enjeux de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Derrière l'affichage de la volonté du gouvernement d'améliorer la réussite des étudiant.e.s en licence, c'est un changement complet de la politique d'accès des bachelier.ère.s à l'enseignement supérieur qui est organisé. Alors que la méritocratie est avant tout la reconnaissance de la réussite aux examens, des diplômes et des qualifications, cette réforme, est une substitution de l'égalité d'accès par un semblant de méritocratie basée sur la sélection et le maintien des lycéen.ne.s des classes populaires majoritaires en baccalauréat technologique et professionnel dans les filières courtes (STS et IUT). De plus, comme cela a déjà été constaté dans les universités anglo-saxonnes, la sélection est la première étape avant celle de l'augmentation des frais d'inscription ! ■

FONCTIONNAIRES, ENSEIGNANT.E.S, ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S,
ETUDIANT.E.S, LYCEEN.NE.S, PARENTS,

MANIFESTONS-NOUS LE 16 NOVEMBRE

POUR IMPOSER UNE AUTRE POLITIQUE.

Pour un investissement massif et immédiat dans l'enseignement supérieur, pour la création de places dans les filières en tension et 6000 recrutements par an pendant 10 ans pour améliorer le taux d'encadrement des étudiant.e.s, pour la réussite de toutes et tous !



Suivez-nous !



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)

UN RAPPORT QUI N'ÉCARTE PAS LE RECOURS À LA SÉLECTION ET À L'ORIENTATION SUBIE

La concertation sur l'accès et la réussite en licence et le rapport général du recteur Daniel Filâtre, « Réformer le 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur et améliorer la réussite des étudiants », révèlent **les contradictions entre les intentions affichées par le gouvernement et la ministre** de mettre fin au tirage au sort dans les filières en tension, la volonté de ne pas faire de sélection et le budget 2018 qui rend quasi impossible toute création de places supplémentaires. Pour les filières en tension, c'est la quadrature du cercle. Les « en même temps » chers au président de la République atteignent leurs limites. Parmi les 17 propositions du rapporteur général, relevons 9 premières alertes :

- **(proposition 2) L'orientation des lycéen.ne.s**, si elle est importante, nécessite aussi des connaissances et des compétences. Confier cette mission aux seul.e.s enseignant.e.s n'est pas satisfaisant. Les CoPsy EN sont des professionnel.le.s dont le rapport ne fait pas mention. « En même temps », le SNESUP-FSU dénonce les orientations précoces (sans possibilités de passerelles) dès la 3^e ou la seconde, alors qu'à 16 ou 17 ans, les élèves n'ont pas de projet personnel clair et définitif. Le bac doit demeurer le premier diplôme universitaire qui ouvre un accès de droit à la licence ;
- **La prise en compte des profils des bachelier.ère.s (proposition 7) est présentée comme faisant l'objet d'un large consensus.** Il est bien entendu important pour tout pédagogue de prendre en compte les acquis des étudiant.e.s dans son enseignement. Mais le SNESUP-FSU s'oppose au tri *a priori* des lycéen.ne.s en fonction de leurs profils pour leur imposer une formation (**proposition 8**). De même, quand ils/elles sont tracé.e.s, la personnalisation des parcours et le recours au portfolio individualisent les acquis et s'opposent à l'unicité des diplômes et qualifications ;
- Parmi les **4 options pour l'accès aux formations de licence (proposition 8)**, le SNESUP-FSU attire l'attention sur le fait que **l'option A** qu'il défend, n'est pas un statu quo mais nécessite des investissements pour augmenter le nombre de places dans les filières en tension, renforcer l'encadrement, réduire les tailles de groupe, proposer des enseignements de synthèse, ... Les prérequis en PACES et les MOOC pour les contrôler vont induire une explosion des prépas privées et vont encore plus formater les recrutements vers des bacs S aux CSP++. Nous nous opposons aux options C et D qui visent, soit à sélectionner purement et simplement, soit à imposer des remédiations et des parcours à des bachelier.ère.s qui, une fois ceux-là supprimés pour cause de moyens insuffisants, interdiront l'accès à ces formations ;
- **(proposition 9)** Le SNESUP-FSU est favorable à **réorganiser le cursus de licence** mais non à déroger à l'arrêté licence et surtout pas à modifier le code de l'éducation pour y introduire les possibilités de sélectionner, fussent-elles dans le cadre d'expérimentation (**proposition 11** : promouvoir les expérimentations) ;
- **(proposition 10)** Si le **recours au numérique** n'est pas à fustiger, il ne doit pas se substituer aux interactions enseignant.e.s/étudiant.e.s et à celles entre étudiant.e.s. La dimension sociale **de l'apprentissage ne le réduit pas à une exposition aux savoirs** dans des documents mis en ligne ;
- Pour la réussite des étudiant.e.s tous les dispositifs pédagogiques, les parcours adaptés, les nouvelles mentions, nécessitent **des investissements pérennes** alors qu'aujourd'hui seuls les 17 lauréats au PIA3 pourront mettre en œuvre ces propositions (**proposition 11**). Le SNESUP-FSU s'oppose à la mise en concurrence des établissements et au démantèlement du cadre national des diplômes ;

- (proposition 12) Le SNESUP-FSU revendique le **soutien des enseignant.e.s et des enseignant.e.s-chercheur.e.s à travers leur formation initiale et continue**, et la reconnaissance de leur investissement dans leurs missions au cours de leurs carrières. L'absence de financement pour ces formations en 2018 et le report de PPCR n'engagent pas le gouvernement dans cette voie ;
- (proposition 13) Les **bourses sont très modestes** et le SNESUP-FSU revendique une **allocation universelle pour tou.te.s les étudiant.e.s** sans condition de ressources qui serait un progrès vers l'équité, l'émancipation et l'autonomie des étudiant.e.s ;
- (proposition 14) **Le travail salarié durant les études** ne saurait être promu en facteur de réussite. Il faut plutôt en réduire le recours car il est une importante cause de l'échec étudiant.

Avec le projet de budget 2018, ce gouvernement ne choisit pas d'investir dans la jeunesse et s'il devait être adopté, notre société le paierait économiquement, culturellement et socialement.

Nous allons **construire des mobilisations** pour que face à la nécessité de démocratisation de l'enseignement supérieur, **le gouvernement n'arbitre pas vers une sortie par le bas avec la sélection et l'orientation subies par les jeunes, mais bien vers une sortie par le haut avec un plan d'investissement, non pas progressif, mais massif et immédiat pour l'ESR.** ■

CETA nous de choisir, exigeons un référendum auprès de nos parlementaires !

Le CETA, traité de commerce et d'investissement entre le Canada et l'Union européenne de plus de 2000 pages, « conçu à l'écart du processus démocratique » selon Emmanuel Macron, est incompatible avec les engagements de lutte contre le réchauffement climatique et présente des risques importants pour de nombreux aspects de nos vies. Il est entré en application provisoire le 21 septembre dernier, mais il n'est pas trop tard pour le stopper car il n'a pas encore été voté en France.

Exigeons de nos parlementaires (député.e.s et sénateur.trice.s) d'agir pour la convocation d'un référendum sur le CETA pour permettre à toutes et tous de s'emparer du débat !

<https://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique/article/ceta-nous-de-choisir-exigeons-un-referendum-aupres-de-nos-parlementaires>

#CETA #StopCETA :

Après le #CoupDeComm du gouvernement, pour préserver notre démocratie, nous continuons à exiger un

#ReferendumCETA



CETA
NOUS DE
CHOISIR:
REFERENDUM !

Suivez-nous !



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)

Des fausses évidences aux vrais chiffres

La poussée démographique des bachelier/ière.s 2017 était connue et prévisible depuis 2000 et elle va encore s'accroître dans les années à venir. Le manque dramatique de volonté politique pour améliorer l'accueil et augmenter le nombre de places dans l'enseignement supérieur, et singulièrement à l'université, a créé un véritable goulet d'étranglement alors que le nombre des bachelier/ière.s augmentait. Au cœur du système, APB est un outil dont le paramétrage pose régulièrement problème d'autant plus qu'il change pour partie tous les ans. Par exemple, les réorientations à l'issue de la L1 sont depuis cette année en concurrence directe avec les premières affectations, ce qui n'a pas manqué de désorganiser le système et surtout rendu inopérantes nombre de stratégies individuelles.

Le feuilleton de l'été : APB est la cause de tous les maux

Le proverbe est bien connu : qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage. Cet été, le feuilleton autour du logiciel APB semble en confirmer la validité. Un premier « scandale » émerge dans les médias : le tirage au sort. Le ministère, suivi bientôt par l'ensemble de la presse, pointe du doigt APB dont les initiales désignent désormais l'injustice faite aux futur.e.s étudiant.e.s. Le bruit médiatique recouvre le véritable problème : pour certaines formations, les demandes excèdent le nombre de places. Le deuxième « scandale », les bachelier/ière.s sans affectation à la rentrée, est donc avant tout une conséquence du manque de moyens alloués à l'Université. Qu'importe, d'APB, le « débat » se déplace vers la réussite des étudiant.e.s en premier cycle et, sans surprise, la sélection à l'entrée de l'université apparaît comme LA solution. Chacun.e observera que cette option ne règle nullement le problème initial, l'affectation des étudiant.e.s. Bien plus, une sélection contribuerait à accroître le nombre de bachelier/ière.s sans affectation dans l'enseignement supérieur public et les obligerait à se tourner vers le privé ou à abandonner leur projet d'études.

La première tentative date tout juste d'un demi-siècle ! Lorsqu'il nomme Alain Peyrefitte ministre de l'Éducation nationale en avril 1967, le général de Gaulle lui confie une mission à ses yeux essentielle : « Il faudra faire passer l'orientation et la sélection. » Alain Peyrefitte se montre très préoccupé par les résultats du système universitaire français : « Tout se passe, dit-il, comme si l'Université organisait un naufrage pour repérer les nageurs qui échappent

à la noyade. » Seulement 33 % des étudiants en lettres obtenaient leur licence en trois ans (la durée en principe normale des études), 35 % en quatre ans, 22 % en cinq ans et 10 % en six ans.

Le Conseil des ministres du 24 avril 1968 traite des mesures envisagées pour « contrôler et normaliser la croissance des effectifs des étudiants : pas de sélection malthusienne, mais orientation, grâce à la diversification des voies ». « L'inscription automatique interviendra, dans la voie choisie, pour la moitié environ ou les deux tiers des bacheliers, soit : ceux qui ont obtenu une mention ; plus ceux qui ont obtenu 12 sur 20 dans les disciplines fondamentales de la voie choisie. Pour les autres, le droit à l'inscription ne sera pas automatique. Le bachelier pourra se porter simultanément candidat à plusieurs établissements. Les candidatures seront examinées, sur présentation du dossier scolaire, par des jurys d'établissement, lesquels pourront accepter ou refuser l'admission. Le gouvernement prendra des dispositions pour que l'ensemble des enseignements supérieurs diversifiés permette d'absorber la totalité des bacheliers désireux de poursuivre leurs études. »

Les événements de Mai 68 empêcheront l'ouverture des débats et leur conclusion. La loi d'orientation promulguée le 12 novembre 1968 afin de refonder les universités après la tempête de Mai 68 ne reprend pas le projet, le général de Gaulle ayant accepté une nette modification sur ce point. Et il soutient son ministre Edgar Faure face à certains membres de sa majorité gaulliste qui, en juillet 1968, voulaient reposer le principe d'une sélection administrative rigoureuse.

La deuxième tentative date d'une trentaine d'années. En avril 1986, les groupes parlementaires des deux partis de droite (RPR et UDF) déposent une proposition de loi qui « *détermine les bases de l'autonomie universitaire afin que la concurrence, l'esprit d'initiative et la responsabilité deviennent désormais les maîtres-mots d'un système d'enseignement supérieur entièrement nouveau* ». En conséquence, « *les conditions d'accès à l'université, le régime des études, les grades et les titres universitaires seront déterminés par les universités* ».

Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, est quelque peu en retrait sur ces orientations, si l'on en juge par son projet initial présenté le 12 juin 1986. Ce projet précise explicitement que « *le baccalauréat est un grade universitaire* » et que le premier cycle est « *ouvert à tous ses titulaires* ». Le recteur « *doit proposer* » aux étudiants qui n'auraient pu s'inscrire dans la formation de leur choix « *une inscription dans l'académie d'origine ou, à défaut, dans la région* ».

Le texte final proposé par le gouvernement fin octobre 1986 est moins net (« *le diable est dans les détails* ») : « *Le premier cycle est ouvert aux titulaires du baccalauréat.* » « *En cas de nécessité, le recteur propose aux candidats des possibilités d'inscription dans les formations post-secondaires.* » L'article 31 indique que « *les établissements d'enseignement supérieur déterminent chaque année les conditions d'accès aux différentes formations* ». Cette rédaction a été substituée à celle d'Alain Devaquet, qui avait écrit « *critères d'orientation* ».

Les étudiants et les lycéens se mobilisent alors très fortement contre la loi dite « Devaquet ». Cela se termine par des manifestations très importantes et des violences à Paris. La pression est telle, à la suite du décès de Malik Oussekin, un jeune étudiant matraqué dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, que le gouvernement doit retirer purement et simplement son projet. Cette dramatisation, la puissance du mouvement de rejet parmi les jeunes, les conséquences politiques durables auprès de l'opinion feront qu'il n'y aura plus ensuite de tentatives ouvertes de mise en place d'une sélection à l'entrée à l'université.

La psalmodie lancinante des 60 %

Dans l'édition du *Monde* du 22 août 2017, la ministre sort donc l'argument définitif, le taux d'échec en première année : 60 %. Toute discussion sur l'Université est désormais ramenée à ce chiffre, brandi pour démontrer l'échec, non plus des étudiant.e.s mais du système universitaire dans son ensemble. La maladie et le malade étant désignés, il ne reste plus qu'à appliquer le remède : la sélection, mot que le ministère n'emploie pas, préférant recourir à une formule écran, « *les prérequis* ». Au lieu de mettre en place des parcours diversifiés permettant la réussite, de recruter des personnels et de donner les moyens nécessaires, il s'agit bien d'empêcher certain.e.s étudiant.e.s de s'inscrire dans le premier cycle de leur choix. À celles et ceux qui brandissent le baccalauréat comme premier diplôme universitaire, le ministère répond désormais invariablement : 60 %. Quelles réalités recouvre ce chiffre ?

Ce supposé échec révèle des situations très différentes. Parmi celles-ci, on signalera :

- les étudiant.e.s qui échouent aux examens ou qui abandonnent en cours d'année mais qui comptent se réinscrire l'année suivante, dans la même filière ou dans une autre, dans la même année ou sur deux années (cas des étudiant.e.s faisant en même temps L1 et L2) ;
- celles et ceux qui, pour des raisons financières, quittent l'université pour une autre activité ;
- sans oublier toutes celles et tous ceux qui, pour des raisons diverses, souvent liées à la précarité, s'inscrivent à l'université sans suivre la formation.

SOURCE

Entretien avec Frédérique Vidal :

www.lemonde.fr/campus/article/2017/08/22/frederique-vidal-il-est-urgent-de-mettre-fin-a-ce-taux-de-60-d-echec-en-premiere-annee-a-l-universite_5175078_4401467.html

Échec, de quoi parle-t-on ?

Selon la description précédente, les « 60 % » concernent ainsi, entre autres, des étudiant.e.s qui... n'échouent pas puisqu'ils et elles peuvent être inscrit.e.s dans d'autres formations après leur première inscription.

Le devenir d'une cohorte de 12 000 étudiant.e.s inscrit.e.s en première année en 2008 montre que trois ans plus tard, dans les 65 % de celles et ceux qui n'ont pas obtenu leur licence, le taux d'échec correspondant à l'arrêt des études (que rien n'autorise à juger définitif) est de 18 %.

Mais la situation est plus complexe. Certaines variables non évoquées dans l'actuelle communication du ministère et par la presse influencent fortement la réussite en licence : l'âge d'obtention du baccalauréat, le sexe, la série du baccalauréat, et bien sûr, l'origine socio-professionnelle, elle-même corrélée à la série de baccalauréat. Ainsi, sur la cohorte 2009, le taux de réussite en cinq ans des bachelier/ière.s est de 45,2 % (54,9 % pour les bachelier/ière.s généraux, 19,6 % pour les bachelier/ière.s technologiques et 7,7 % pour les bachelier/ière.s professionnels). Pour la cohorte 2012-2013, 65,3 % des étudiants issus d'un bac général sont toujours inscrits en licence à la 3^e année d'observation de la cohorte, mais seulement 29,5 % des bachelier/ière.s technologiques et 15,3 % des bachelier/ière.s professionnels.

Asséner sans relâche le soi-disant taux d'échec de 60 % en L1 n'a d'autre but que de faire passer l'idée des prérequis et de la sélection et n'a pas pour objectif de remédier à la situation.

SOURCES

Note d'information Enseignement supérieur & Recherche 14.03 avril, « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année ? », 16 avril 2014 :

cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2014/73/4/NI_MESR_14_03_306734.pdf

Note d'information Enseignement supérieur et Recherche, 14.03 avril, « Parcours et réussite en licence et en master à l'université » :

cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/15/5/NI_MESR_13_02_248155.pdf

https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_ES_19-les_parcours_et_la_reussite_en_licence_licence_professionnelle_et_master_a_l_universite.php

Une autre étude officielle, « Réussite et échec en premier cycle » (novembre 2013), confirme ce chiffre. Ainsi, « 19 % des élèves entrés en sixième en 1995 puis [ayant] entamé des études dans l'enseignement supérieur en sont sortis sans obtenir de diplôme. Ce taux d'échec est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, qui est de l'ordre de 30 % ». Selon le baccalauréat obtenu, la probabilité de sortir sans diplôme du système des études supérieures est la suivante :

■ baccalauréat général, 9 % ;

■ baccalauréat technologique, 29 % ;

■ baccalauréat professionnel, 56 % (qui ne représentent que 5 % des étudiant.e.s de L1).

Ainsi, 80 % sont sortis avec un diplôme, mais parfois après une réorientation : 18 % ont acquis un diplôme non universitaire, souvent un BTS ; 53 % des bachelier/ière.s technologiques ont obtenu un diplôme après une réorientation.

SOURCES

cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/44/7/NI_MESR_13_10_283447.pdf

Cf. aussi en particulier « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France », n° 10, avril 2017, p. 50-51 :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24683-cid115635/l-etat-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-en-france-n-10-avril-2017.html#eesr8-thematiques

Pour une étude sociologique consacrée à « l'échec » en premier cycle :

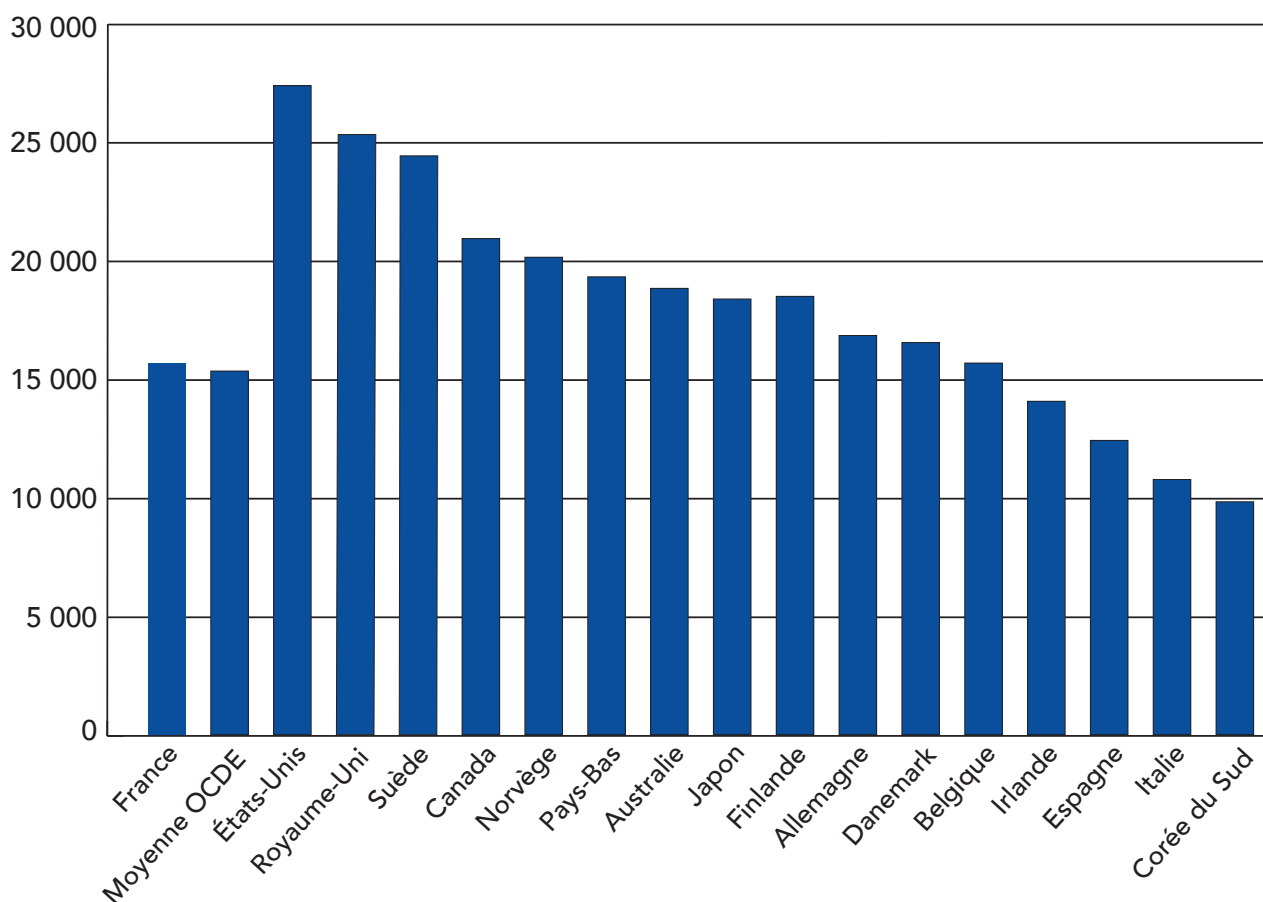
www.cairn.info/revue-sociologie-2011-3-page-225.htm#re1no1

www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/9613042ec010.pdf?expires=1507705205&id=id&ac_cname=guest&checksum=6446C1CE-29854D5238E9522F4B034A25

Note d'information Enseignement supérieur et Recherche, 13.10 novembre, « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013 :

cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/44/7/NI_MESR_13_10_283447.pdf

DÉPENSE PAR ÉTUDIANT EN DOLLARS PPA (PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT)



Attention : les chiffres pour les pays de l'OCDE concernant le financement par étudiant.e mesurent des réalités différentes. Notamment, ils cumulent financements publics et privés. Les chiffres des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Corée du Sud sont à considérer en prenant en compte les conséquences désastreuses du montant élevé des droits d'inscription.

La part du financement public dans l'enseignement supérieur varie fortement selon les pays. En Finlande ou en Norvège par exemple, l'État l'assure à 95 % ou plus. À l'opposé, en Corée du Sud, au Japon ou aux États-Unis, celui-ci n'en finance que 29 % à 38 %. En France, 80 % du financement est d'origine publique, soit plus que dans la moyenne des pays de l'OCDE (70 %). En Allemagne, cette part s'élève à 86 %, et à 73 % en Espagne.

SOURCE

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24683-cid115635/l-etat-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-en-france-n-10-avril-2017.html#eesr8-thematiques

Des financements de formations inégaux

Pourtant les inégalités persistent ! Elles concernent le financement des formations, le recrutement des étudiant.e.s et le lien avec la recherche.

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concentrent les moyens alloués par l'État à l'enseignement supérieur public. Pour mémoire, en 2013, un.e étudiant.e à l'université coûtait en moyenne 10 850 euros, contre 14 850 euros en CPGE. L'encadrement révèle une même inégalité. Selon l'indicateur du nombre d'élèves inscrits en CPGE rapporté au nombre total d'enseignant.e.s du même cycle (équivalent temps plein ou ETP) : 2014, 7,86 ; 2015, 8.

Pour les CPGE, le ratio 14 850 €/étudiant/an contre celui de 10 850 €/étudiant/an en université ne correspond pas au même périmètre. En effet, en CPGE, il n'y a pas de recherche, alors que c'est le cas à l'université (on y inclut notamment les masses salariales des enseignant.e.s-chercheur/euse.s dédiés à la recherche).

En 2013, à périmètre identique, le ministère de l'Enseignement supérieur investit (le coût horaire est identique : 326 €/heure d'enseignement en y incluant tous les salaires et la dotation globale de fonctionnement – DGF) :

- 5 511 € en licence de type secondaire ;
- 2 525 € en licence de type tertiaire ,
- 9 185 € en licence pro ou DUT de type secondaire ;
- 6 889 € en licence pro ou en DUT de type tertiaire.

SOURCE

« L'état de l'école 2017 – Coûts, activités, résultat », n° 27, novembre 2017, ministère de l'Éducation nationale : http://cache.media.education.gouv.fr/file/etat27-2017/41/4/DEPP-EE-2017-etat-ecole-2017_844414.pdf

Pour les universités, le taux d'encadrement peut revêtir plusieurs formes :

- nombre d'étudiant.e.s/nombre d'enseignant.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s titulaires (ETP) ;
 - nombre d'étudiant.e.s/nombre d'ETP d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s pondéré (l'enseignant.e-chercheur/euse étant alors compté.e pour 0,5 ETP) ;
 - nombre d'étudiant.e.s/nombre d'ETP d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s et enseignant.e.s, titulaires ou non titulaires.
- Taux d'encadrement non pondéré : SHS (sciences humaines et sociales), 19 ; DEG (droit, économie, gestion), 33 ; ALL (arts, lettres, langues), 18 ; ST (sciences et techniques) ,9 ; IUT, 14.
 - Taux d'encadrement pondéré : SHS, 30 ; DEG, 53 ; ALL, 25 ; ST, 17 ; IUT, 18.

SOURCE

Rapport n° 2014-035, juin 2014, Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, « La gestion des heures d'enseignement au regard de la carte des formations supérieures » : www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/epp_gestion-heures-enseignement-superieur_rapport.pdf

Malgré ces moyens conséquents mis en œuvre, toutes et tous les étudiant.e.s de CPGE n'intègrent pas une grande école à l'issue de leur

formation mais cela leur permet une réorientation réelle et un changement de projet personnel. Le taux de réorientation y est plus important (31 % en CPGE contre 25 % en licence). De même, les inégalités d'accès aux CPGE persistent : « Les données récentes mettent en évidence que les efforts de démocratisation de l'accès aux CPGE et aux grandes écoles ont surtout profité aux jeunes des classes moyennes plus qu'à ceux des classes populaires. »

SOURCE

Note d'information Enseignement supérieur et Recherche, 13.10 novembre, « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013, p. 5-7 : cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/44/7/NI_MESR_13_10_283447.pdf

Des bacs pro en licence de maths ?

Pour justifier l'instauration des prérequis à l'entrée en licence, le ministère s'appuie sur l'exemple des bacs littéraires qui souhaiteraient suivre des études scientifiques, ou des bacs professionnels dont les chances de réussite sont faibles à l'université. Rappelons simplement que les bachelier/ière.s professionnel.le.s ne représentent que 5 % des étudiant.e.s de L1, que la préparation de ce baccalauréat a été ramenée de quatre ans à trois ans et que les formations générales y sont réduites à la portion congrue. Par ailleurs, les bachelier/ière.s généraux/ales autres que S représentent moins de 10 % dans les licences sciences et Staps en 2015.

Les prérequis sont donc une barrière contre des envahisseurs imaginaires ! Seuls 6 % des bachelier/ière.s pro demandent une L1 en choix n° 1 sur APB. Dans la très grande majorité, les bachelier/ière.s ne demandent donc pas d'aller à l'université pour l'instant. Mais s'il y avait des formations pour tenir compte des spécificités du baccalauréat professionnel, peut-être que leurs détenteur/trice.s emprunteraient plus cette filière et qu'ils/elles y réussiraient.

Il n'en reste pas moins que la probabilité de sortir sans diplôme de l'enseignement supérieur est de 29 % pour les bachelier/ière.s technologiques et de 56 % pour les bachelier/ière.s professionnel.le.s (contre 9 % pour les bachelier/ière.s généraux/ales) et que les taux de réussite de la licence en trois ou quatre ans pour ces bachelier/ière.s sont respectivement de 16 % et 6 %. Alors, on leur barre l'entrée de l'université (hors IUT) pour faire monter le taux de réussite ? D'une part, ce

serait priver de réussite ces quelques-un.e.s qui réussissent. D'autre part, c'est à l'Université de mettre en place de nouveaux parcours adaptés à tous les bachelier/ière.s. Pour cela, il faut lui en donner les moyens. ■

SOURCE

Rapport n° 2012-123, octobre 2012, Inspection générale de l'Éducation nationale, « Analyse de l'orienta-

tion et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac » :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/10_octobre/21/5/Rapport_IGEN_APB_2012-123_239215.pdf

« L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n° 10, avril 2017, p. 35 :

https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/Export_PDF_EESR.php

PROPOSITIONS DU SNESUP

La licence n'est pas un dispositif d'échec, c'est un diplôme qui permet la construction de la formation vers le master et le doctorat ainsi que l'émancipation du/de la citoyen.ne.

Cette construction est progressive pour permettre à chacun.e d'aller au plus haut niveau en fonction de son travail.

Le projet du gouvernement n'est pas le nôtre. Voici nos propositions :

- Améliorer l'information et l'orientation des jeunes dès le lycée.
- Créer des formations notamment à caractères technologique et professionnel dans le premier cycle universitaire public, des parcours différenciés prenant en compte la diversité des publics étudiants et permettant des réorientations.
- Soutenir le développement de pédagogies favorisant la réussite en lien avec les travaux de la recherche.
- Mettre en place un plan de recrutement des personnels titulaires de toutes catégories (enseignant.e.s-chercheur/euse.s, enseignant.e.s, Biatss, conseiller/ère.s d'orientation...) et les former.
- Prendre en compte dans le service l'ensemble des tâches des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et des enseignant.e.s (conception de maquettes de cursus, coordination d'équipe pédagogique, accompagnement des étudiants...) et les reconnaître dans la carrière.
- Dégager des financements récurrents à la hauteur des besoins de formation, comparables à ceux des CPGE.
- Financer sur fonds d'État des constructions et la rénovation des bâtiments.
- Affranchir les étudiant.e.s du travail salarié par la mise en place d'une allocation d'autonomie.
- Offrir des services aux étudiant.e.s pour augmenter leur réussite par un renforcement des :
 - services de santé universitaires pour les étudiant.e.s et personnels ;
 - services universitaires des activités et pratiques sportives ;
 - services culturels.

**Syndicat national de l'enseignement supérieur
Fédération syndicale unitaire
78, rue du Faubourg-Saint-Denis
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10
www.snesup.fr**

CONTACT

**Hervé Christofol, secrétaire général :
06 75 41 89 22**

SNESUP FSU